



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.09.2012 Bulletin 2012/39

(51) Int Cl.:
D06F 75/28 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12171199.8**

(22) Date de dépôt: **08.08.2007**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE SI SK TR

(30) Priorité: **06.09.2006 FR 0607812**

(62) Numéro(s) de document de la (des) demande(s) initiale(s) en application de l'article 76 CBE:
07356111.0 / 1 897 988

(71) Demandeur: **SEB S.A.**
69130 Ecully (FR)

(72) Inventeurs:
• **Giovalle, Christian**
38440 MOIDIEU-DETOURBE (FR)

• **Turck, Christophe**
69390 VERNAISON (FR)

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice**
SEB Développement SAS
Service Propriete Industrielle
Les 4 M - Chemin du Petit Bois
B.P. 172
69134 Ecully Cedex (FR)

Remarques:

Cette demande a été déposée le 07-06-2012 comme demande divisionnaire de la demande mentionnée sous le code INID 62.

(54) **Appareil de repassage comportant une cavité de rangement d'un cordon**

(57) Appareil de repassage comportant une base (1) génératrice de vapeur reliée par un cordon (2) à un fer à repasser (3) ou à une brosse de défroissage, ladite base (1) comportant une cavité (15) de rangement du

cordon (2) munie d'une ouverture (15A) pour l'introduction du cordon (2), ladite cavité (15) présente une forme allongée et s'étend en longueur le long de la périphérie de la base (1).

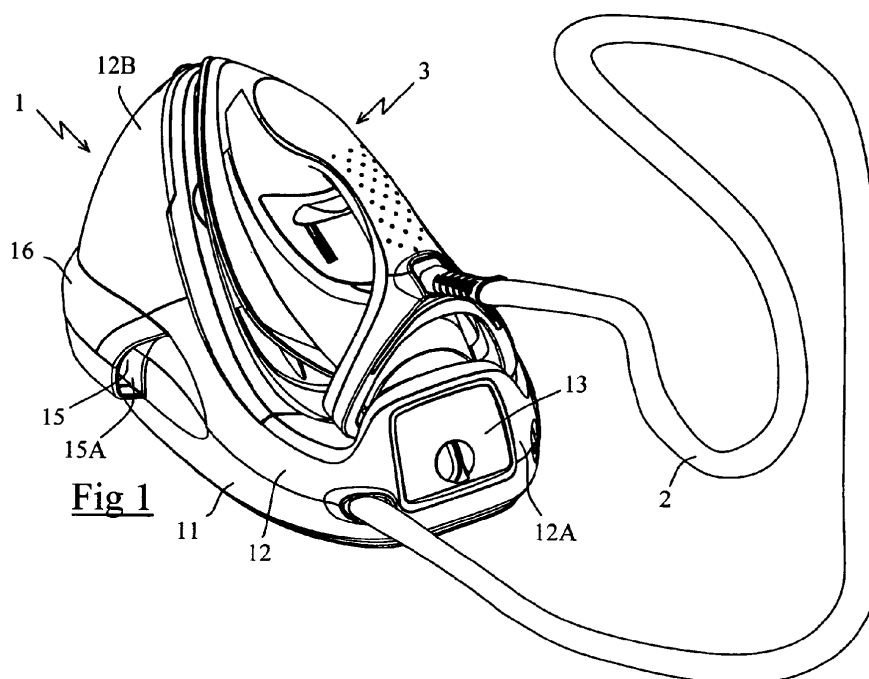


Fig 1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un appareil de repassage comportant une base génératrice de vapeur reliée par un cordon à un fer à repasser ou à une brosse de défroissage et se rapporte plus particulièrement à un appareil de repassage dans lequel la base comporte une cavité de rangement du cordon.

[0002] Il est connu, du document EP 1 038 821, un appareil de repassage comportant une base génératrice de vapeur reliée par un cordon à un fer à repasser, ce cordon étant monté sur un enrouleur automatique permettant son stockage dans une cavité de la base lorsque l'appareil de repassage n'est pas utilisé.

[0003] Un tel dispositif de rangement du cordon présente l'avantage d'éviter que le cordon reliant le fer à la base ne traîne autour de l'appareil et ne soit accroché par inadvertance au risque d'engendrer la chute de l'appareil. Cependant, un tel dispositif de rangement du cordon sur enrouleur présente l'inconvénient d'être relativement complexe et coûteux à fabriquer.

[0004] Aussi, un but de la présente invention est de proposer un appareil de repassage comportant une cavité de rangement du cordon assurant la transmission de vapeur et/ou d'électricité de la base vers le fer à repasser, qui soit peu encombrante et qui assure un bon maintien du cordon tout en étant simple et économique à réaliser. Un autre but de la présente invention est de proposer une cavité de rangement qui assure également une bonne protection du cordon.

[0005] A cet effet, l'invention a pour objet un appareil de repassage comportant une base génératrice de vapeur reliée par un cordon à un fer à repasser ou à une brosse de défroissage, la base comportant une cavité de rangement du cordon munie d'une ouverture pour l'introduction du cordon, **caractérisé en ce que** la cavité présente une forme allongée et s'étend en longueur le long de la périphérie de la base.

[0006] Une telle caractéristique présente l'avantage de limiter la place qu'occupe la cavité dans la base et de permettre la réalisation d'une base compacte. Une telle caractéristique permet également de limiter les contraintes de pliage sur le cordon et donc l'usure de ce dernier.

[0007] Selon une autre caractéristique de l'invention, la cavité s'étend en longueur sur au moins un quart de la périphérie de la base.

[0008] Selon une autre caractéristique de l'invention, la cavité possède une section transversale adaptée pour permettre le passage et le maintien du cordon sous la forme d'une seule boucle s'étendant en longueur dans la cavité.

[0009] Une telle caractéristique présente l'avantage d'assurer un bon maintien du cordon dans une cavité tout en limitant le nombre de coudes que fait le cordon, la boucle de cordon étant introduite progressivement par l'ouverture dans la cavité. On réduit ainsi le risque d'usure prématuré du cordon du fait de son pliage.

[0010] Selon une autre caractéristique de l'invention,

la cavité comporte une ouverture à chacune de ses extrémités longitudinales.

[0011] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la section transversale de la cavité présente une largeur légèrement supérieure à la largeur du cordon.

[0012] Selon une autre caractéristique de l'invention, la section transversale de la cavité présente une largeur inférieure à deux fois la largeur du cordon.

[0013] Selon une autre caractéristique de l'invention, la section de passage de la cavité présente une hauteur supérieure à deux fois la hauteur du cordon.

[0014] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la section de passage de la cavité est sensiblement constante sur toute sa longueur et sensiblement égale à la section de passage de l'ouverture.

[0015] Selon une autre caractéristique de l'invention, la cavité est définie par un fourreau s'étendant en longueur dans le prolongement de l'ouverture pour l'introduction du cordon.

[0016] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, le fourreau est en relief sur la base.

[0017] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'ouverture débouche tangentiellement à un côté de la base.

[0018] On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un appareil de repassage selon un mode particulier de réalisation de l'invention, le cordon n'étant pas stocké dans la cavité de rangement ;

- les figures 2 à 4 sont différentes vues en perspective de l'appareil de la figure 1 lorsque le cordon est stocké dans la cavité de rangement.

[0019] Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins, les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre.

[0020] Les figures 1 à 4 représentent un appareil de repassage comportant une base 1 renfermant une cuve pour la génération de vapeur sous pression qui est reliée par un cordon 2 à un fer vapeur 3 muni d'une semelle pour le repassage.

[0021] Le cordon 2, reliant la base 1 au fer à repasser 3, présente une section sensiblement oblongue et renferme un conduit pour le transport de la vapeur ainsi que des fils électriques permettant d'alimenter électriquement une résistance chauffante en conduction thermique avec la semelle du fer. A titre d'exemple, le cordon 2 présente une longueur de l'ordre de 150 cm et la section transversale du cordon 2 présente une largeur de l'ordre de 8 mm et une hauteur de l'ordre de 14,5 mm.

[0022] La base 1 de l'appareil de repassage comporte

une coquille inférieure 11 définissant le soubassement de la base et une coquille supérieure 12 définissant la partie supérieure de la base. La coquille supérieure 12 comporte une première partie 12A, avantageusement en plastique opaque, comprenant un plan incliné sur lequel peut être posé le fer lors des phases inactives de repassage ainsi qu'un panneau de commande 13 disposé sur l'avant de la base.

[0023] Conformément à la figure 3, la coquille supérieure 12 comporte également une deuxième partie 12B en plastique translucide définissant notamment la paroi extérieure d'un réservoir disposé à l'arrière de la base 1. Ce réservoir est muni d'une trappe 14 masquant un orifice de remplissage et est relié à une pompe, non visible sur les figures, alimentant en eau la cuve pour la génération de vapeur sous pression.

[0024] La base 1 est alimentée électriquement par un câble électrique, non représenté sur les figures, et comporte, de manière connue en soi, un logement 10 pour le rangement du cordon électrique, visible sur la figure 4, s'étendant à l'intérieur de la base 1 et présentant une large ouverture par laquelle le câble d'alimentation électrique de la base de l'appareil peut être introduit en vrac.

[0025] Plus particulièrement selon l'invention, la base 1 comporte une cavité 15 présentant une forme allongée s'étendant en longueur le long du pourtour de la base 1. Cette cavité permet le rangement et le maintien du cordon 2 disposé selon une seule boucle de grande longueur, la cavité 15 comportant une ouverture 15A dans laquelle une boucle de cordon 2, obtenue en pliant en deux le cordon 2, est introduite progressivement.

[0026] La cavité 15 comporte une section transversale de largeur réduite de sorte que le cordon 2 est guidé par les parois de la cavité, empêchant ainsi le vrillage du cordon 2, ce dernier conservant sa disposition sous la forme d'une boucle allongée.

[0027] A titre d'exemple, la section transversale de la cavité possède une largeur de l'ordre de 1,5 cm et une hauteur de l'ordre 4,5 cm.

[0028] Conformément aux figures 2 à 4, la cavité 15 s'étend en longueur dans le prolongement de l'ouverture 15A et est délimitée par des parois formant un fourreau 16 en relief s'enroulant autour de la partie arrière de la base 2 sur un peu plus du tiers de la périphérie de la base 1.

[0029] Dans l'exemple illustré, le fourreau 16 est défini, dans sa moitié supérieure, par la deuxième partie translucide 12B de la coquille supérieure 12 de sorte que le positionnement du cordon 2 peut être visualisé dans la cavité 15.

[0030] De manière avantageuse, le fourreau 16 comporte une ouverture 15A à chacune de ses extrémités, chaque ouverture 15A débouchant tangentiellement à la paroi de la base 1.

[0031] La présence des ouvertures 15A à chaque extrémité du fourreau 16 présente l'avantage de permettre l'introduction du cordon 2 d'un côté ou l'autre du fourreau 16.

[0032] Ainsi, lorsque l'utilisateur souhaite utiliser l'appareil, il extrait le cordon 2 du fourreau 16 en tirant par l'extrémité du cordon reliée au fer 3 de sorte que l'utilisateur dispose de toute la longueur de cordon 2.

5 [0033] A l'inverse, lorsque l'utilisateur souhaite ranger l'appareil, il plie en deux le cordon 2 pour former une boucle qu'il introduit progressivement par l'une quelconque des ouvertures 15A du fourreau 16. Le cordon 2, représenté en pointillé à l'intérieur du fourreau 16, se positionne alors avec les deux bras de la boucle allongés le long des bords de la cavité 15. Lorsque l'extrémité de la boucle ressort par l'autre ouverture 15A, il peut alors tirer sur cette extrémité de manière à accélérer l'introduction du cordon 2 dans le fourreau 16 jusqu'à ce qu'il n'y ait plus trop de longueur de cordon 2 qui traîne d'un côté de la base 1.

[0034] Le cordon 2 est alors parfaitement maintenu autour de la base 1 et le fourreau 16 présente l'avantage de protéger le cordon 2 sur une grande longueur.

20 [0035] Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

[0036] Ainsi, la longueur et l'orientation du fourreau de rangement du cordon pourront varier d'un mode de réalisation à l'autre.

30 [0037] Ainsi, dans une variante de réalisation le fourreau de rangement s'étendra sur le pourtour de la base, mais à l'intérieur de cette dernière, plutôt que de manière apparente à l'extérieure de cette dernière en formant un relief sur la base.

Revendications

1. Appareil de repassage comportant une base (1) génératrice de vapeur reliée par un cordon (2) à un fer à repasser (3), ladite base (1) comportant une cavité (15) de rangement du cordon munie d'une ouverture (15A) pour l'introduction du cordon (2), la cavité (15) présentant une forme allongée et s'étendant en longueur le long de la périphérie de la base (1), **caractérisé en ce que** ladite cavité (15) est définie par un fourreau (16) s'étendant en longueur dans le prolongement de l'ouverture (15A) pour l'introduction du cordon (2).
2. Appareil de repassage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la cavité (15) s'étend en longueur sur au moins un quart de la périphérie de la base (1).
3. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce que** la cavité (15) comporte une ouverture (15A) à chacune de

ses extrémités longitudinales.

4. Appareil de repassage selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la cavité (15) possède une section transversale présentant une largeur légèrement supérieure à la largeur du cordon (2). 5
5. Appareil de repassage selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** la section transversale de la cavité (15) présente une largeur inférieure à deux fois la largeur du cordon (2). 10
6. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la section de passage de la cavité (15) présente une hauteur supérieure à deux fois la hauteur du cordon (2). 15
7. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** la section de passage de la cavité (15) est sensiblement constante sur toute sa longueur et sensiblement égale à la section de passage de l'ouverture (15A). 20
8. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** ledit fourreau (16) est en relief sur la base. 25
9. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** ladite ouverture (15A) débouche tangentiellement à un côté de la base (1). 30

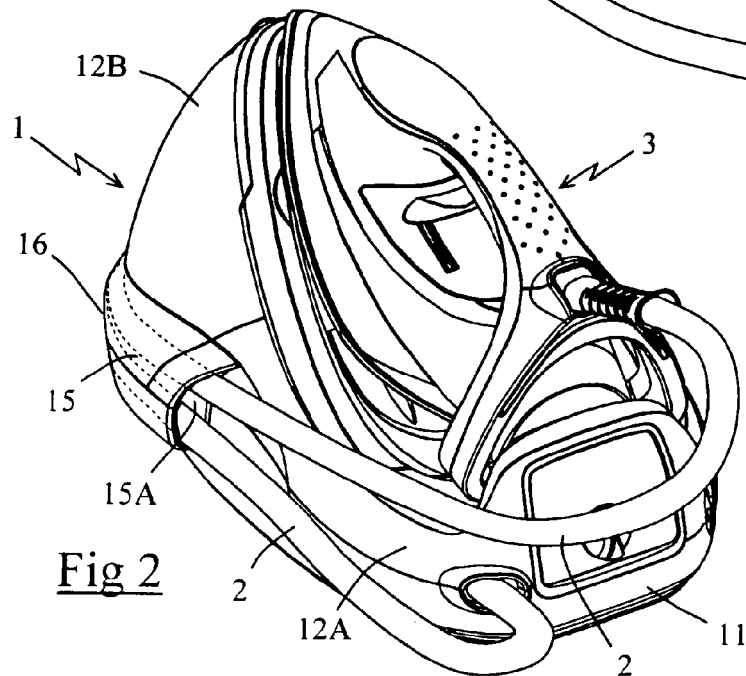
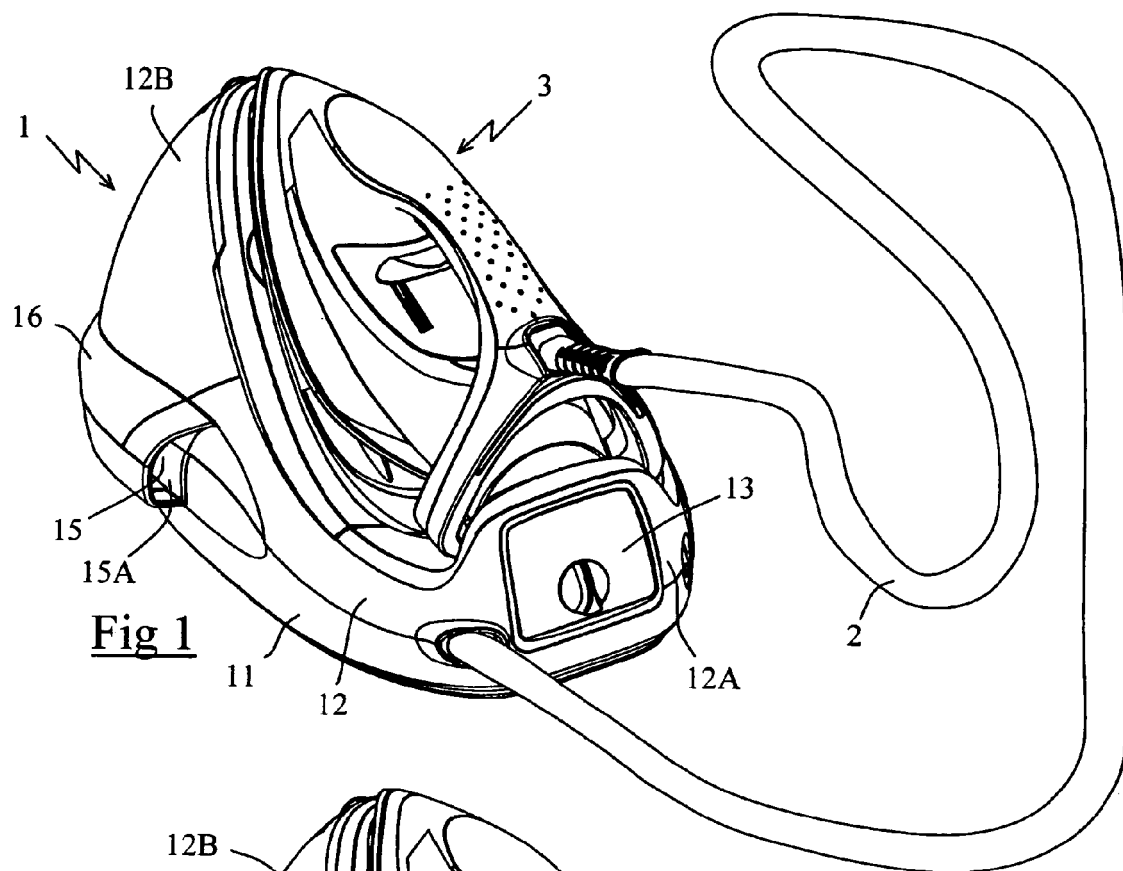
35

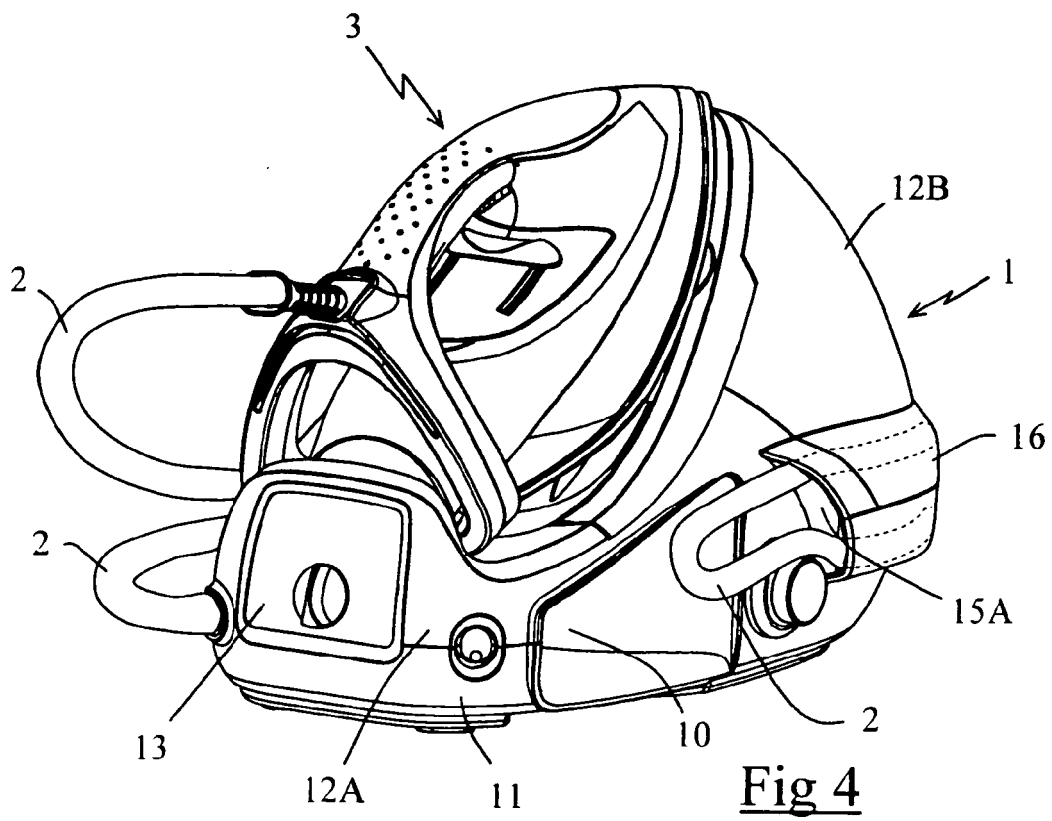
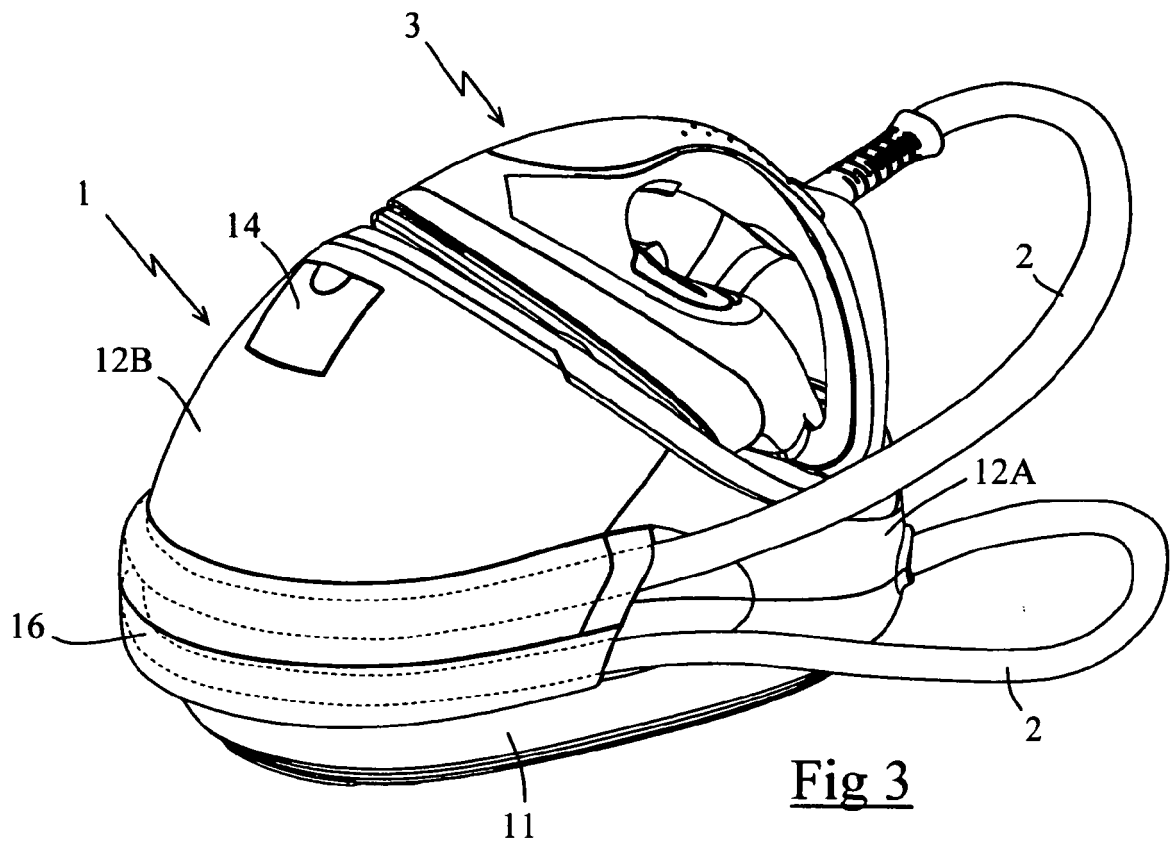
40

45

50

55







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 17 1199

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	EP 1 207 339 A2 (SUNBEAM PROD INC) 22 mai 2002 (2002-05-22) * colonne 3, ligne 35 - colonne 4, ligne 13; colonne 6, lignes 33-49; revendications; figures *	1-9	INV. D06F75/28
A	US 2004/144140 A1 (LEE BENNY [US]) 29 juillet 2004 (2004-07-29) * alinéas [0001] - [0004], [0019] - [0024]; revendications; figures *	1-9	
A	EP 0 431 919 A2 (TABRAHAM DAVID [ZA]) 12 juin 1991 (1991-06-12) * colonne 2, lignes 42-45; colonne 3, lignes 24-40; colonne 4, lignes 2-43; revendications 1,7; figures *	1-9	
A,D	EP 1 038 821 A (ELECTRODOMESTICOS TAURUS S L [ES]) 27 septembre 2000 (2000-09-27) * le document en entier *	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F F22B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		13 août 2012	Clivio, Eugenio
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 17 1199

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-08-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1207339	A2	22-05-2002	CA 2362092 A1	16-05-2002
			EP 1207339 A2	22-05-2002

US 2004144140	A1	29-07-2004	AUCUN	

EP 0431919	A2	12-06-1991	DE 69026477 D1	15-05-1996
			DE 69026477 T2	28-11-1996
			EP 0431919 A2	12-06-1991
			HK 1007178 A1	01-04-1999
			US 5123266 A	23-06-1992

EP 1038821	A	27-09-2000	EP 1038821 A2	27-09-2000
			ES 2156717 A1	01-07-2001

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1038821 A [0002]